

Vesoul, le 6 octobre 2025

**Division des élèves**

Affaire suivie par :  
Laurence Maisier  
Tél : 03.84.78.63.15  
Mél : ce.de.dsden70@ac-besancon.fr

5 place Beauchamp – BP 419  
70013 Vesoul cedex

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à  
Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale  
des circonscriptions de Gray – Lure – Luxeuil –  
Vesoul 1  
Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale des  
circonscriptions Vesoul 2 et 3  
Madame l'inspectrice de l'éducation nationale ASH  
Madame l'adjointe à la DASEN en charge du 1er  
degré  
à  
Madame la directrice interdiocésaine  
diffusion directe aux écoles privées sous contrat

**Objet : 29<sup>ème</sup> édition du Parlement des enfants – 2025-2026**

Réf. Circulaire DGESCO B3-4 n°2016-092 du 20 juin 2016 portant sur le parcours citoyen de l'élève.  
Règlement et calendrier de l'opération 2024-2025 (<https://www.parlementdesenfants.fr/tout-savoir-sur-l-operation>)

Note rectorale en date du 30 septembre 2025 relative aux Concours Mémoire, citoyenneté 2025-2026

P.J. : règlement et calendrier de l'opération  
annexe 1 dossier de candidature des classes participantes.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'opération « **Parlement des enfants** », co-organisée par le ministère de l'Education nationale et l'Assemblée nationale qui s'inscrit pleinement dans le parcours citoyen de l'élève. Depuis l'année scolaire 2024-2025, les classes de sixième peuvent se porter candidates.

Dans le premier degré, l'opération concerne les élèves de CM2 ou des classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. Elle offre aux élèves une leçon d'enseignement civique et moral en leur proposant de découvrir la fonction de législateur. À cet effet, ils sont invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignant(e)s qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Pour cette 29<sup>e</sup> édition, les élèves sont invités à élaborer des propositions de loi sur le thème :

**"La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux "**

Chaque circonscription législative est représentée par **deux classes : une de CM2 et une de 6<sup>ème</sup>**. Toutes les classes de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2.

Les professeurs qui souhaitent participer à l'opération sont invités à envoyer leur candidature à la DSDEN pour le **5 novembre 2025, exclusivement par courriel** à l'adresse [ce.de.dsden70@ac-besancon.fr](mailto:ce.de.dsden70@ac-besancon.fr) en utilisant le formulaire joint en annexe et en précisant :

- les coordonnées de la classe et de l'école
- le nom de l'enseignant et une adresse électronique professionnelle où il peut être facilement joint
- le nom du député de la circonscription électorale où se trouve située l'école et le numéro de la circonscription électorale dans le département.
- Une courte note d'une trentaine de lignes maximum qui explique les raisons pour lesquelles l'enseignant souhaite participer à cette opération.

Une classe de CM2 par circonscription électorale est retenue par la DSDEN

La transmission de la liste des classes retenues sera effectuée en ligne par la DSDEN pour **le 14 novembre 2025**, date de clôture des inscriptions.

Sous-couvert de l'IEN de circonscription, l'enseignant doit adresser la proposition de loi à la DSDEN à l'adresse [ce.de.dsden70@ac-besancon.fr](mailto:ce.de.dsden70@ac-besancon.fr) (division des élèves) **le 2 mars 2026, dernier délai**.

Les propositions de loi sont transmises au référent académique « mémoire et citoyenneté » pour l'organisation du jury académique qui se réunira fin mars 2026, afin de sélectionner une proposition de loi par niveau et par académie.

La proposition de loi retenue par le jury académique est transmise au jury national qui en sélectionne dix-huit parmi celles retenues par les jurys académiques. Ces propositions de lois sont ensuite mises en ligne sur le site du Parlement des Enfants afin que l'ensemble des classes participantes puissent en débattre en classe. Chaque classe choisit, parmi les 18 finalistes, la proposition de loi ayant sa préférence et procède à un vote électronique sur le site du Parlement des enfants jusqu'au **3 juin 2026**.

A l'issue d'une présentation sous forme de vidéo, la proposition qui obtient le plus de votes est déclarée "loi du Parlement des enfants 2025-2026".

Les dix-huit classes finalistes seront accueillies **le 8 juin 2026**, à l'Assemblée nationale. A cette occasion, le nom de chaque classe lauréate (une pour le niveau CM2, une pour le niveau 6<sup>ème</sup>) de la 29<sup>ème</sup> édition sera dévoilé.

Aussi, je vous remercie de l'appui que vous apporterez à cette opération qui est au cœur de l'éducation à la démocratie républicaine.

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de la Haute-Saône



Catherine RIDARD

**Pour mémoire, le découpage électoral comprend deux circonscriptions regroupant les cantons suivants :**

**Circonscription N° 1**

Cantons de : Amance, Autrey-lès-Gray, Champlitte, Combeaufontaine, Dampierre-sur-Salon, Fresne-Saint-Mamès, Gray, Gy, Jussey, Mamay, Pesmes, Port-sur-Saône, Rioz, Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Vesoul Est, Vesoul Ouest, Vitrey-sur-Mance

**Circonscription N° 2**

Cantons de : Champagny, Faucogney-et-la-Mer, Héricourt Est, Héricourt Ouest, Lure Nord, Lure Sud, Luxeuil-les-Bains, Mélisey, Montbozon, Noroy-le-Bourg, Saint-Loup-sur-Semouse, Saint-Sauveur, Saulx, Vauvillers, Villersexel

Ressources:

Afin d'aider l'enseignant dans la préparation et l'animation des travaux dans sa classe, l'Assemblée nationale met à disposition sur le site de l'opération [www.parlementdesenfants.fr/](http://www.parlementdesenfants.fr/) le téléchargement de brochures et de documents de présentation de l'Assemblée et du déroulement du Parlement des enfants (kit pédagogique de 8 affiches, dépliant « Connaissez-vous l'Assemblée nationale », bande dessinée « À la découverte de l'Assemblée nationale », calendrier de l'opération).

Ces documents sont également disponibles sur <https://eduscol.education.fr/3310/le-parlement-des-enfants>

L'enseignant qui le souhaite peut demander à les recevoir par voie postale à l'adresse [parlement-enfants@assemblee-nationale.fr](mailto:parlement-enfants@assemblee-nationale.fr). A cette fin, il doit préciser le nombre d'élèves composant sa classe et l'adresse complète de l'établissement [enfants@assemblee-nationale.fr](mailto:enfants@assemblee-nationale.fr). A cette fin, il doit préciser le nombre d'élèves composant sa classe et l'adresse complète de l'établissement.